

Compte rendu de la réunion du Comité paritaire ÉHDAA (8-9.04) tenue le 10 novembre 2022 aux bureaux du SES

Présences : Karyne Thibodeau, Andrée-Anne Gagnon, Christine Gilbert, Jean-François Boivin, Sandrine Hovington, Simon Lavoie et Jean-Frédéric Girard

Absences : Myriam Lévesque, Mélanie Girard et Élisabeth Bergeron

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
3. Lecture et acceptation du compte rendu du 10 mai 2022
4. Mandats du comité paritaire
5. Répartition de l'annexe 49
6. Présentation des services pédagogiques
7. Présentation d'offres de service :
 - Intérêt-études
 - Les semeurs
 - Services de garde
 - Socioaffectif
 - L'Envolée
 - Service douance
8. Suivi à l'organisation des services EHDA :
 - Affectation des professionnels
 - Affectation finale des enseignants en orthopédagogie
9. Regroupement d'élèves HDAA 22-23
10. Offre de services au Centre jeunesse
11. Calendrier des rencontres
12. Autre sujet :
 - a) Inclusion

1. MOT DE BIENVENUE

Mme Karyne Thibodeau souhaite la bienvenue aux membres.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Thibodeau fait la lecture de l'ordre du jour. Il est accepté en ajoutant le point *Inclusion*.

3. LECTURE ET ACCEPTATION DU COMPTE RENDU DU 10 MAI 2022

Mme Gilbert fait la lecture du compte rendu du 10 mai 2022. Il est accepté tel que présenté.

4. MANDATS DU COMITÉ PARITAIRE

Mme Gagnon rappelle les différents mandats de ce comité, soit, entre autres, de faire des recommandations sur la répartition des ressources disponibles, sur l'élaboration et la révision de la politique du CSS pour l'organisation des services éducatifs aux élèves HDAA,

sur les modalités d'intégration et les services d'appui, sur le formulaire prévu à la clause 8-9.07 et de faire le suivi de l'application de l'annexe 42.

Concernant le formulaire de la clause 8-9.07, M. Boivin s'informe s'il est publicisé dans les milieux, car lorsque l'on parle à des enseignants, ces derniers n'ont pas le réflexe de regarder le plan d'intervention. Mme Gilbert ajoute que le rôle du comité ÉHDAA-école n'est pas bien connu et qu'un rappel pourrait être fait auprès du personnel. Mme Thibodeau vérifiera si le formulaire est bien à jour et fera un rafraichissement auprès des enseignants. Elle s'informera également si le comité EHDAA-école est bien actif dans chacun des milieux. Un rappel sera fait aux directions sur la composition et le rôle du comité ÉDHAA. Le SES en fera de même auprès des personnes déléguées.

5. RÉPARTITION DE L'ANNEXE 49

Dépôt par le CSS des ressources octroyées par l'annexe 49. Comme ce serait la dernière année de cette mesure, Mme Thibodeau informe le SES qu'il n'est pas prévu de revoir les critères. Ce sont 14 ressources qui ont été ajoutées depuis le mois d'août 22-23, soit une ouverture de groupe et le reste en co-enseignement. Le SES rappelle que cette mesure est prévue à la base pour ouvrir des groupes. Le CSS mentionne qu'en allant en co-enseignement, ça permet d'aider plus d'élèves. Comme cette mesure est arrivée en cours d'année, le CSS ne pouvait pas ouvrir de nouveaux groupes. Un montant résiduel pourrait permettre d'ajouter deux ressources, mais après vérification, il faut conserver le montant pour l'absentéisme. Cependant, il est possible de vérifier au courant de l'année si des sommes seront disponibles et d'en rediscuter lors d'une réunion.

En réponse à un questionnement du SES, le CSS ajoute que la ressource en co-enseignement n'est pas un enseignant volant. Il a les mêmes tâches que les enseignants qu'il soutient et il peut faire du co-enseignement dans un maximum de trois classes. Mme Thibodeau a fait des vérifications dans certains milieux et tout est conforme.

De plus, le CSS informe le SES qu'en considérant la pénurie de personnel, les contrats de co-enseignement ont été donnés en premier aux enseignants qui avaient un contrat à 50 % afin de compléter leur tâche.

6. PRÉSENTATION DES SERVICES PÉDAGOGIQUES

Le CSS présente l'offre de services pédagogiques. Un nouveau conseiller pédagogique a été engagé pour le projet paritaire, dont le but est d'accompagner les enseignants NLQ, ceux aux études au baccalauréat, ou encore, ceux qui enseignent dans un autre champ.

7. PRÉSENTATION D'OFFRES DE SERVICE

Dépôt des différentes offres de service par le Centre de services scolaire.

Intérêt-études

À la suite d'une question de M. Boivin, Mme Thibodeau apporte des précisions sur ce service, soit que l'équipe se déplace selon les besoins de l'élève. Il y a trois élèves qui bénéficient de ce programme présentement et ce sont de belles réussites. En principe, ce devrait être la dernière année du projet l'an prochain.

Les semeurs

Le SES informe le CSS que ce projet est méconnu des enseignants en maternelle et au 1^{er} cycle du primaire. Ce qui explique peut-être la diminution du nombre de demandes comparativement à l'an dernier. Il est proposé de faire une fiche synthèse, comme un napperon, avec tous les services offerts et la clientèle à qui ça s'adresse afin que, autant les enseignants que les TES, soient au courant des services.

L'Envolée

Mme Thibodeau mentionne que l'accès à ce service à raison de deux fois par année est dans le but d'éviter de déraciner les enfants. Le SES informe le comité que c'est un irritant pour les enseignants qu'il n'y ait des entrées comme par le passé, car le délai est trop long si l'élève n'est pas sélectionné en octobre et qu'il faut attendre en février. Le CSS comprend, mais ajoute que ceux qui sont acceptés en octobre ont souvent été connus l'année d'avant. Si en début d'année, les élèves ne sont pas connus et qu'ils ne sont pas acceptés en octobre, c'est qu'il y a la possibilité de mettre des choses en place dans le milieu. Le SES se questionne s'il faudrait regarder pour avoir deux classes avec des entrées à des mois différents pour mieux couvrir les besoins de ces élèves. Le SES ajoute que le service ne répond pas entièrement aux besoins. Le CSS rappelle que leur priorité est d'aider les enfants, mais il entend les problématiques et analysera le tout.

Service douance

Le ministère a envoyé le guide au CSS. Pour accéder à ce service, il ne faut pas un diagnostic officiel, il faut seulement que l'élève en soit un à besoins particuliers et qu'il réponde aux caractéristiques de l'élève HPI.

Service de garde

C'est un nouveau service offert depuis deux semaines. Une rencontre Teams sera offerte à des moments précis afin d'offrir un soutien et d'accompagner les éducateurs en service de garde. Mme Hovington s'informe sur la façon de participer et de s'inscrire. Mme Thibodeau mentionne que l'inscription est auprès de la direction et est importante, car il y aura une rémunération reliée à cela.

Socioaffectif

Une rencontre d'accueil est prévue pour les nouveaux ensuite ce sera selon leur besoin. Différentes modalités sont utilisées pour répondre aux besoins, l'offre de service est déposée.

8. SUIVI À L'ORGANISATION DES SERVICES EHDA

Dépôt des tableaux des affectations des professionnels et des enseignants en orthopédagogie pour 2022-2023.

9. REGROUPEMENT D'ÉLÈVES HDAA 22-23

Le CSS dépose le document du regroupement d'élèves HDAA pour 2022-2023. Une problématique a été soulevée à l'école André-Gagnon, en lien avec l'autonomie des jeunes. Une demande pour trouver une PPH a été faite à la centralisation.

10. OFFRE DE SERVICES AU CENTRE JEUNESSE

La mesure 15006, volet 6, permet d'offrir un service complémentaire aux élèves scolarisés en Centre jeunesse. À la suite d'une rencontre entre les gestionnaires et les Services éducatifs, il a été décidé que ce soit un TES qui soit engagé. Il y aura donc deux TES engagés à temps plein, soit l'un pour les plus jeunes et l'autre pour les plus vieux. Il y a déjà des TES au Centre jeunesse sous la responsabilité du CIUSSS, mais leur objectif est d'accompagner les élèves lorsqu'ils sont retirés de la classe. Les deux nouvelles personnes engagées n'auront pas le même rôle. Elles seront là pour offrir un soutien à l'apprentissage. Le SES rappelle qu'il sera important de répéter que ce sera un soutien à l'apprentissage et qu'elles ne seront pas là pour faire de l'enseignement.

11. CALENDRIER DES RENCONTRES

Les rencontres du comité EHDA pour l'année 2022-2023 se tiendront aux dates suivantes :

- 19 novembre 2023 à 8 h 30;
- 21 mars 2023 à 8 h 30;
- 11 avril 2023 à 8 h 30;
- 9 mai 2023 à 8 h 30.

12. AUTRE SUJET

a) Inclusion

Le SES explique qu'il faudra se pencher sur l'inclusion, car selon l'article 235 de la LIP, tous les élèves ont droit à un enseignement sécuritaire et dans les meilleures conditions possibles. Or, il faudrait statuer jusqu'à quel point on doit donner des services aux élèves dans les classes régulières. De plus, les enseignants ayant étudiés en préscolaire-primaire, ne sont pas outillés pour une telle clientèle. Le CSS a les mêmes préoccupations que le SES, soit de répondre aux besoins de l'ensemble des enfants et précise que c'est l'une des raisons de la grande offre de services. Mme Gilbert informe le comité que la préoccupation sur l'enseignement des élèves en classe régulière a été discutée lors d'une rencontre du CRT-Jeunes.

Christine Gilbert
Conseillère syndicale